

**VOUS ETES INTERESSE PAR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE  
PAR NOTRE INTERMEDIAIRE ?**

**PRENEZ CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET  
D'UTILISATION YOUCAR**

**Article 1 - PRESENTATION DE YOUCAR ET DES SERVICES PROPOSES**

---

**1.1. Présentation de YOUCAR**

Les présentes Conditions générales de vente et d'utilisation sont éditées par la société **YOUCAR**, dont les coordonnées sont les suivantes :

YOUCAR  
Dont le siège est à LA CIOTAT (13600),  
45, Avenue de la Coriandre  
Immatriculée au RCS de MARSEILLE  
sous le numéro SIREN 895 409 761  
Téléphone : 07 49 67 88 00  
E-mail : info@you-car.fr

**1.2. Présentation des services proposés**

YOUCAR, sur son site internet [www.youcar.fr](http://www.youcar.fr), et sous sa marque « YOUCAR », propose aux utilisateurs un service d'intermédiation en transactions d'automobiles.

YOUCAR intervient toujours en qualité d'intermédiaire. A ce titre, YOUCAR n'est jamais propriétaire des véhicules proposés ou mis en vente sur son site internet. Les ventes de véhicules automobiles interviennent directement entre le vendeur et l'acquéreur, et ne produisent d'effets juridiques qu'entre le vendeur et l'acquéreur.

YOUCAR vous propose un service de recherche personnalisé du véhicule que vous souhaitez acquérir, assorti de prestations optionnelles :

**1.2.1. RECHERCHES personnalisées, intermédiaire et sécurisation des PAIEMENTS**

Vous confiez à YOUCAR la mission de rechercher un véhicule à acquérir, selon les critères que vous définissez.

Dans ce cadre, YOUCAR vous fournit les services suivants :

- Recherches d'un véhicule présentant les caractéristiques voulues;
- Interface dans les échanges entre vous et le vendeur;

YOUCAR assure un rôle d'interface entre vous et le vendeur du véhicule trouvé par YOUCAR.

Si le vendeur a la qualité de professionnel, YOUCAR vous mettra en relation directe avec lui.

En conformité à son image de marque, YOUCAR apporte confiance et transparence tout au long de la procédure de vente et d'achat.

### 1.2.2. Prestations optionnelles

YOUCAR vous propose des prestations optionnelles accessoires à la recherche et à l'acquisition du VEHICULE, notamment:

- Gestion administrative: préparation des documents de cession et suivi des formalités administratives postérieures à la vente du VEHICULE;
- Accompagnement lors de l'examen du VEHICULE avant achat

YOUCAR vous propose également de souscrire aux prestations optionnelles suivantes auprès de ses partenaires:

- Expertise automobile réalisée par un expert en automobile professionnel indépendant agréé inscrit sur la liste nationale des experts en automobile du pays concerné sous réserve de l'accord du VENDEUR.
- Organisation de la livraison du véhicule au lieu de votre choix.

Le détail, le prix et les modalités de chacun des services proposés sont décrits sur le site [www.you-car.fr](http://www.you-car.fr)

## **Article 2 – CHAMP D'APPLICATION**

---

Les présentes Conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent, sans restriction ni réserve d'une part à toute utilisation du site internet [www.you-car.fr](http://www.you-car.fr), d'autre part à tout achat d'un véhicule proposé ou mis en vente sur le site internet [www.you-car.fr](http://www.you-car.fr) et à toute commande de services complétant l'acquisition du véhicule.

Toute utilisation du site internet [www.you-car.fr](http://www.you-car.fr), et tout recours aux services proposés par YOUCAR, implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions générales de vente et d'utilisation par l'utilisateur ou le client.

YOUCAR se réserve la faculté de modifier à tout moment les Conditions générales de vente et d'utilisation.

Les présentes Conditions générales de vente et d'utilisation prévalent sur toute version antérieure et sur tout document contradictoire, à l'exception d'éventuelles conditions particulières négociées et conclues entre l'utilisateur et YOUCAR.

Les présentes Conditions générales de vente et d'utilisation sont applicables à tout utilisateur ou client, qu'il intervienne en qualité de consommateur, de non-professionnel ou de professionnel au sens du Code de la consommation, à savoir :

Consommateur : « toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole » ;

Non-professionnel : « toute personne morale qui n'agit pas à des fins professionnelles »;

Professionnel : « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ».

### Article 3 - DEFINITIONS

Dans les présentes Conditions générales de vente et d'utilisation, sauf si le contexte l'exige autrement, les termes suivants sont définis comme suit, qu'il en soit fait usage au singulier ou au pluriel :

CGVU	Les présentes Conditions générales de vente et d'utilisation.
SERVICES	Ensemble des services fournis par YOUCAR et définis à l'article 1. : RECHERCHE PERSONNALISEE, et PRESTATIONS OPTIONNELLES
RECHERCHE PERSONNALISEE	Service de recherche personnalisée défini en article 1.2.1
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Prestations optionnelles définies en article 1.2.2.
SITE	Site internet <a href="http://www.you-car.fr">www.you-car.fr</a>
VEHICULE	Véhicule automobile d'occasion objet de la RECHERCHE personnalisée
VENDEUR	Propriétaire du VEHICULE présenté par YOUCAR
PRIX DE VENTE	Prix d'un VEHICULE. Sauf demande expresse du client, le prix du véhicule s'entend toujours TVA incluse ou en TVA sur marge.

### Article 4 - PRIX DES SERVICES

#### 4.1. Prix du service de RECHERCHE personnalisée

Le service de RECHERCHE personnalisée n'est pas facturé au lancement du service.

YOUCAR rémunère son travail de recherches, vérifications et négociations sur la base d'une commission calculée sur le PRIX DE VENTE TTC du VEHICULE.

En cas de réalisation de l'acquisition du VEHICULE recherché par l'intermédiaire de YOUCAR, une commission de CINQ (5) % sera facturée sur le PRIX DE VENTE TTC du VEHICULE, avec un minimum de facturation à MILLE DEUX CENTS QUATRE VINGT DIX NEUF EUROS (1.299 €) TTC.

Pour une meilleure compréhension, voici des exemples de calcul de la commission :

Exemple 1 : Véhicule d'une valeur de 20.000 € TTC

- Calcul commission (5%) : 1.000 €
- Commission finale facturée : 1.299 € (minimum de facturation)

Exemple 2 : Véhicule d'une valeur de 45.000 € TTC

- Calcul commission (5%) : 2.250 €
- Commission finale facturée : 2.250 €

Exemple 3 : Véhicule d'une valeur de 98.000 € TTC

- Calcul commission (5%) : 4.900 €
- Commission finale facturée : 4.900 €

La commission est acquise à YOUCAR dès lors que l'acquisition du VEHICULE est réalisée définitivement.

#### 4.2. Prix des PRESTATIONS OPTIONNELLES/Services

Le prix des PRESTATIONS OPTIONNELLES/Services est indiqué sur le SITE ou fait l'objet d'un devis.

Concernant le service IMPORTATION, celui-ci est proposé au prix forfaitaire de MILLE DEUX CENTS QUATRE VINGT DIX NEUF EUROS (1.299 €). Ce prix comprend la gestion administrative d'importation du véhicule vers la France jusqu'à l'obtention et la délivrance chez le client de la carte grise provisoire française et de l'expédition chez le client du jeu de plaques d'immatriculation provisoire en plexiglas en WW correspondantes.

Le prix de ce service est compris dans la rémunération de base de YOUCAR assurée par la commission de 5% sur le PRIX DE VENTE TTC du VEHICULE si le montant forfaitaire du service de 1.299 € est atteint ou dépassé.

Exemples de calcul pour le service importation :

Exemple 1 : Véhicule vendu 20.000 € TTC

- Commission de base YOUCAR : 1.000 €
- Restant dû pour le service importation : 299 € (1.299 € - 1.000 €)

Exemple 2 : Véhicule vendu 30.000 € TTC

- Commission de base YOUCAR : 1.500 €
- Service importation : Inclus (commission supérieure à 1.299 €)

## Article 5- CONDITIONS DE LA RECHERCHE PERSONNALISEE

---

### **5.1. Renseignements sur le VEHICULE recherché, 1ère recherche**

Vous renseignez le formulaire de RECHERCHE PERSONNALISEE disponible sur le SITE ou appelez directement YOUCAR par téléphone ou encore vous nous adressez un email, en précisant les caractéristiques principales ou les critères principaux du VEHICULE recherché, notamment la marque, le modèle, la version, les dates minimales de première mise en circulation, les options, le kilométrage maximal, le budget souhaité maximal. Le signe (\*) indique les champs obligatoires.

En cliquant sur l'icône « Envoyer », vous confirmez les caractéristiques et critères renseignés, YOUCAR se réserve la faculté de refuser de rechercher un VEHICULE ne répondant pas aux critères suivants :

- valeur de vente du véhicule supérieure à 20.000 € TTC
- kilométrage inférieur ou égal à 150.000 kilomètres (sauf véhicules de collection ou véhicules spéciaux) ;
- véhicule vendu par un professionnel (sauf cas très exceptionnel)
- véhicule d'origine européenne (sauf véhicules de collection)

Cette première recherche est sans engagement d'intention véritable d'acquérir le VEHICULE demandé. Elle a valeur de test de notre service recherche pour vous.

## **5.2. Lancement des recherches personnalisées**

Vous avez essayé notre service Recherche avec un premier essai. Celui-ci vous donne satisfaction et vous souhaitez poursuivre pour que nous trouvions la perle rare pour vous.

YOUCAR va vous proposer un entretien téléphonique pour bien préciser votre recherche. Ce travail approfondi qui peut prendre plusieurs semaines et nécessiter plusieurs sélections avant de trouver votre véhicule idéal nécessite de votre part un engagement d'intention véritable d'acquérir le VEHICULE demandé et un engagement de votre part à régler la commission due à YOUCAR lorsque l'acquisition du VEHICULE sera réalisée définitivement (tel que défini à l'article 4.1).

La prestation RECHERCHES étant offerte, aucun paiement ne vous sera demandé.

## **5.3. Exécution du contrat de RECHERCHE PERSONNALISEE**

La mission de YOUCAR se limite à la fourniture des services énumérés à l'Article 1.

YOUCAR ne signe pas les documents d'acquisition en votre nom, et ne vous représente pas dans vos relations avec le VENDEUR postérieurement à la réalisation de la vente (service après-vente, exercice d'un droit de rétractation, etc.).

L'obligation de YOUCAR est de moyens. YOUCAR s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour :

- Rechercher un VEHICULE présentant les caractéristiques et critères,
- Vous accompagner et vous conseiller dans votre démarche d'acquisition,
- Communiquer et échanger avec le VENDEUR en vue de la réalisation de la vente du VEHICULE, aux conditions précisées dans les présentes CGVU,
- Sécuriser le volet financier de la transaction.

YOUCAR ne garantit pas que le service de RECHERCHE PERSONNALISEE aboutisse à l'acquisition effective du VEHICULE recherché.

YOUCAR fournit ses meilleurs efforts afin que le VENDEUR approuve les conditions de vente contenues dans les présentes CGVU. Des dérogations aux présentes CGVU pourront vous être proposées en fonction des conditions posées par le VENDEUR et de la teneur des discussions intervenant entre YOUCAR et le VENDEUR. En tout état de cause YOUCAR ne vous engage pas dans des termes dérogeant aux présentes CGVU sans votre accord préalable.

## **5.4. Présentation d'un VEHICULE**

Lorsque YOUCAR a trouvé un VEHICULE présentant plusieurs des caractéristiques et critères recherchés, YOUCAR vous adresse, par courriel, une fiche d'information comportant les informations suivantes :

- Visuel intérieur et extérieur du VEHICULE ;
- Descriptif technique ;
- Historique ;
- Carnet d'entretien
- Factures de réparation et d'entretien (si présentes) ;
- PRIX DE VENTE proposé par le VENDEUR.

Vous êtes invité à indiquer à YOUCAR, par courriel à l'adresse indiquée par YOUCAR, si vous êtes intéressé par l'acquisition du VEHICULE proposé, ou si vous refusez le VEHICULE proposé et demandez à YOUCAR de poursuivre les recherches.

## **5.5. Choix des PRESTATIONS OPTIONNELLES**

Si vous êtes intéressé par l'acquisition du VEHICULE proposé, vous êtes invité à indiquer, sur le SITE ou par courrier électronique, les PRESTATIONS OPTIONNELLES dont vous souhaitez bénéficier.

## **5.6. Modalités de paiement**

### **5.6.1. Paiement du prix de vente du VEHICULE - Virement bancaire**

En cas d'accord avec le VENDEUR sur les conditions de la vente du VEHICULE et les modalités de paiement, vous devez payer le PRIX DE VENTE du VEHICULE (en totalité ou un acompte selon l'accord trouvé avec le VENDEUR) par virement bancaire sur le compte bancaire du vendeur indiqué sur le bon de commande, contrat de vente ou la facture de vente.

### **5.6.2. Paiement de la commission et du prix des PRESTATIONS OPTIONNELLES**

La commission et le prix des PRESTATIONS OPTIONNELLES sélectionnées sont à payer par virement bancaire sur le compte bancaire de YOUCAR. Un acompte de 30% est à payer à l'acceptation du devis, le solde sera à régler au plus tard 72H avant l'enlèvement du véhicule chez le VENDEUR.

## **5.7. Conclusion du contrat de vente entre le VENDEUR et vous**

Le contrat de vente du VEHICULE n'est conclu qu'à la signature des documents de cession du VEHICULE par le VENDEUR et vous.

Vous devez communiquer à YOUCAR une copie de la déclaration de cession du VEHICULE signée par le VENDEUR.

## **5.8. Livraison du VEHICULE**

Lorsque les documents de cession ont été signés par chaque partie et que vous avez payé l'intégralité du PRIX DE VENTE et du prix des PRESTATIONS OPTIONNELLES, YOUCAR organise le rendez-vous de livraison entre vous et le VENDEUR.

Vous êtes tenu d'être présent ou valablement représenté à ce rendez-vous.

Vous devez transmettre à YOUCAR les documents suivants :

- Une pièce d'identité (ou extrait Kbis si vous êtes une personne morale) ;
- Une copie de votre permis de conduire ;
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ;
- Une attestation d'assurance du VEHICULE à votre nom, à compter de la date de livraison.

A défaut de transmission de ces documents, le rendez-vous de livraison peut être reporté par YOUCAR, à vos torts.

### **5.8.1. Si vous avez choisi la PRESTATION OPTIONNELLE de livraison au lieu de votre choix**

Si vous avez sélectionné la PRESTATION OPTIONNELLE de livraison au lieu de votre choix, le VEHICULE est enlevé au domicile ou siège du VENDEUR par un prestataire de transport partenaire de YOUCAR, qui vous livre le VEHICULE au lieu de votre choix.

Les opérations de transport sont réalisées principalement par un partenaire de YOUCAR.

Sauf cas exceptionnel devant faire l'objet d'un accord écrit entre l'ACHETEUR et YOUCAR, YOUCAR ou un des membres de son personnel ne sont pas amenés à conduire, déplacer ou livrer un VEHICULE.

A la livraison, le transporteur vous remet les éléments suivants relatifs au VEHICULE :

- Clé et double de clé ;
- Certificat d'immatriculation ;
- Certificat de conformité (si présent)
- Facture originale du vendeur ou certificat de cession
- Carnet d'entretien
- Exemplaires originaux des factures de réparation et d'entretien (celles obtenues dès le départ) ;
- Exemplaire original du procès-verbal du dernier contrôle technique

Le VEHICULE voyage à vos risques et périls, le transfert des risques intervenant lorsque le transporteur prend en charge le VEHICULE. En cas de perte ou de dommage lors des opérations de transport, il vous appartient d'agir contre le transporteur.

### **5.8.2. Mode de livraison standard : Livraison au domicile ou siège du VENDEUR (ou tout autre lieu choisi par le VENDEUR):**

Le VEHICULE est enlevé au domicile ou siège du VENDEUR par vous-même directement, ou par un représentant dûment habilité à cet effet.

A cette occasion, le VENDEUR vous remet les éléments suivants relatifs au VEHICULE :

Clé et double de clé ;

- Certificat d'immatriculation ;
- Certificat de conformité
- Facture originale du vendeur ou certificat de cession
- Carnet d'entretien
- Exemplaires originaux des factures de réparation et d'entretien (celles obtenues dès le départ) ;
- Exemplaire original du procès-verbal du dernier contrôle technique, datant de moins de six mois à la date de l'enlèvement si le VEHICULE a été mis en circulation pour la première fois depuis plus de 4 ans.

Le VEHICULE voyage à vos risques et périls, le transfert des risques intervenant lorsque vous (ou votre représentant) entrez physiquement en possession du VEHICULE.

### **5.9. Durée et fin du service de RECHERCHE PERSONNALISEE**

Le contrat prend fin lorsque vous avez acquis définitivement un VEHICULE présenté par YOUCAR, dans les conditions précisées à l'article 5.7.

A défaut d'acquisition d'un VEHICULE, le contrat prend fin à l'issue d'une période de 1 mois. Vous pouvez alors confier à YOUCAR une nouvelle mission de recherche pour une nouvelle durée de 1 mois, selon les modalités précisées à l'article 5.2.

Il est rappelé que toute acquisition du VEHICULE conclue après la fin du contrat de RECHERCHE PERSONNALISEE, entre vous et un VENDEUR mis en relation par YOUCAR à l'occasion du contrat, ouvre droit à commission au profit de YOUCAR selon les termes définis à l'article 4.1

### **Article 6 – DROIT DE RETRACTATION DU CONTRAT DE VENTE DE VEHICULE**

Cette disposition est applicable uniquement si vous êtes un consommateur et que vous achetez votre VEHICULE auprès d'un VENDEUR professionnel.

Dans certaines circonstances, vous pouvez bénéficier d'un droit de rétractation pendant un délai de quatorze jours à compter du jour où vous (ou un représentant que vous désignez) prenez physiquement possession du VEHICULE.

Les modalités d'exercice du droit de rétractation figurent dans les conditions générales du VENDEUR, que YOUCAR peut vous communiquer sur demande.

## Article 7 – DROIT DE RETRACTATION DES SERVICES

---

Dispositions applicables si vous avez la qualité de consommateur au sens du Code de la consommation (dont rappel de la définition à l'Article 2 des CGVU).

Seules les PRESTATIONS OPTIONNELLES de gestion administrative et d'accompagnement lors de l'examen du VEHICULE sont régies par le présent article.

Les autres PRESTATIONS OPTIONNELLES, rendues par des partenaires de YOUCAR, ne sont pas concernées par le présent article, étant régies par les conditions générales des professionnels partenaires de YOUCAR.

La PRESTATION OPTIONNELLE de livraison à domicile n'est pas concernée par ce droit de rétractation, s'agissant d'une modalité de livraison du VEHICULE.

Vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la formation d'un contrat de SERVICE (RECHERCHE PERSONNALISEE et/ou PRESTATION(S) OPTIONNELLE(S)) pour exercer votre droit de rétractation auprès de YOUCAR et annuler votre demande, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité.

Le droit de rétractation peut être exercé par toute déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant votre volonté de vous rétracter, et adressée à YOUCAR par courrier postal ou courriel aux adresses mentionnées à l'article 1.1 des CGVU. Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mis à votre disposition sur le SITE de YOUCAR, ou tout autre procédé similaire.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix des SERVICES concernés par la rétractation est remboursé.

Le remboursement des sommes que vous aurez effectivement réglées sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la réception, par YOUCAR, de la notification de votre rétractation.

La fourniture des SERVICES visés par le présent article ne débute qu'à l'issue du délai de 14 jours, si vous n'avez pas exercé votre droit de rétractation selon les modalités indiquées ci-avant.

Si vous souhaitez que l'exécution des SERVICES débute avant la fin du délai de 14 jours, vous devez en faire la demande expresse à YOUCAR par courrier électronique.

Dans cette dernière hypothèse :

- Tant que le SERVICE concerné n'est pas pleinement exécuté, vous pourrez toujours exercer votre droit de rétractation dans le délai de 14 jours, mais vous serez alors redevable envers YOUCAR du prix correspondant au service fourni jusqu'à la communication de votre décision de vous rétracter ;
- Dès lors que le SERVICE est pleinement exécuté, vous ne pouvez plus exercer votre droit de rétractation.

## Article 8 – INFORMATION SUR LES GARANTIES LEGALES ENTRE VENDEUR ET ACQUEREUR

---

### **8.1. Garanties due par un VENDEUR consommateur ou non-professionnel**

Sauf mention contraire à indiquer sur la déclaration de cession du VEHICULE, le VENDEUR consommateur ou non-professionnel vous garantit contre les vices cachés affectant le VEHICULE ou ses accessoires et pouvant apparaître postérieurement à la vente.

Le VENDEUR a également l'obligation de délivrer le VEHICULE et ses accessoires, conformes en qualité et quantité à la description du VEHICULE sur le SITE.

### **8.2. Garanties dues par un VENDEUR professionnel**

Un VEHICULE vendu par un VENDEUR professionnel bénéficie de plein droit, conformément aux dispositions légales, et sans paiement complémentaire, indépendamment du droit de rétractation :

- De la garantie légale de conformité, pour un VEHICULE apparemment défectueux, abîmé ou endommagé ou ne correspondant pas à la commande,
- De la garantie légale contre les défauts cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant un VEHICULE livré et le rendant impropre à l'utilisation qui en est raisonnablement attendue, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acquéreur ne l'aurait pas acquis, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Afin de faire valoir vos droits, vous devez informer directement le VENDEUR (sans intermédiation de YOUCAR), par écrit, de la non-conformité du ou des VEHICULES ou de l'existence des vices cachés.



### **8.2.1. La garantie légale de conformité**

Vous bénéficiez de cette garantie uniquement si vous répondez à la définition légale du consommateur.

Lorsque vous agissez en garantie légale de conformité, vous bénéficiez d'un délai de deux ans à compter de la livraison du VEHICULE commandé pour agir. Vous n'êtes pas tenu d'apporter la preuve de l'existence des défauts de conformité au jour de la livraison du VEHICULE, la charge de la preuve pesant sur le VENDEUR.

Lorsque cela est possible, vous pouvez choisir entre la réparation ou le remplacement du VEHICULE, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.217-9 du Code de la consommation (le VENDEUR peut ne pas procéder selon votre choix si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut).

Si la réparation et le remplacement du VEHICULE sont impossibles, ou si la mise en conformité du contrat demandée ne peut être mise en œuvre dans le délai d'un mois suivant votre réclamation, ou encore si la mise en conformité ne peut l'être sans inconvénient majeur pour vous compte tenu de la nature du VEHICULE et de l'usage que vous recherchez, alors vous pouvez rendre le VEHICULE et vous faire restituer le prix ou garder le VEHICULE et vous faire rendre une partie du prix.

### **8.2.2. La garantie contre les défauts cachés**

Lorsque vous agissez en garantie contre les défauts cachés du VEHICULE au sens de l'article 1641 du Code civil, vous bénéficiez d'un délai de deux ans à compter de la découverte du vice pour agir. Vous êtes tenu d'apporter la preuve de l'existence du défaut à la date de la vente.

Vous pouvez choisir entre rendre le VEHICULE concerné et vous faire restituer le prix, ou garder le VEHICULE concerné et vous faire rendre une partie du prix.

### **8.2.3. Modalités de mise en œuvre des garanties**

Si vous souhaitez mettre en œuvre l'une ou l'autre des garanties prévues ci-avant, vous êtes tenu de prendre contact avec le service client du VENDEUR, dont les coordonnées vous ont été communiquées par le VENDEUR au plus tard à la livraison.

## **Article 9 – GARANTIE COMPLEMENTAIRE**

---

Cette PRESTATION OPTIONNELLE n'est pas disponible pour les véhicules de collection, à savoir :

- . Les véhicules ayant participé à un événement historique,
- . Les véhicules qui possèdent un palmarès sportif significatif acquis lors d'événements nationaux ou internationaux prestigieux,
- . Les véhicules qui, cumulativement, se trouvent dans leur état d'origine, son âgés d'au moins trente ans, et correspondent à un modèle ou à un type dont la production a cessé,
- . Les véhicules pour lesquels ont été délivrés des certificats d'immatriculation portant la mention « véhicule de collection ».

YOUCAR vous propose, à titre de PRESTATION OPTIONNELLE, la souscription d'une garantie complémentaire couvrant les pannes mécaniques survenant pendant une durée de 6 ou 12 mois, à compter de la livraison.

Selon les caractéristiques du véhicule (modèle, valeur, âge, kilométrage), la garantie sera fournie par l'une ou l'autre des sociétés suivantes :

\_ EUROLA - Adresse commerciale : 15 Chemin de la Crabe 31300 Toulouse, France - Tél : 0970 443 969 Mandataire d'intermédiaire d'assurances R.C.S Montauban 824761639 - SAS au capital de 3000 € - N° tva FR05824761639 - N° ORIAS 17002027 - www.orias.fr – Catégorie A - Assurance de Responsabilité Civile Professionnelle et de Garantie Financière conforme au Code des Assurances en application de l'article 261-C-2 du code général des impôts - Sous le contrôle de l'ACPR - 61 rue Taitbout • 75009 PARIS - Service réclamation : info@eurola.fr et/ou par courrier au 15 Chemin de la Crabe, 31300 Toulouse. Les conditions générales de la garantie complémentaires sont mises à disposition des utilisateurs sur le SITE.

\_LABEL GARANTIE 37 avenue Général de Gaulle 69300 CALUIRE ET CUIRE - immatriculé auprès du registre de commerce et des sociétés de Lyon N° 882 077 696, enregistré à l'ORIAS sous le N° 200 027 19

\_RPM Warranty Europe / 470 Route du Tilleul - 69270 Cailloux sur Fontaines - e-mail : info@rpm-garantie.com / reclamation@rpm-garantie.com - www.rpm-garantie.com / Tél. 04 81 91 60 23 - Horaires d'ouverture : Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - SAS de Courtage d'assurance au capital de 20.000 Euros - Garantie Financière et assurance de Responsabilité Civile - Conformes aux articles L 530-1 et L530-2 du code des Assurances. N°ORIAS : 19005322 - www.orias.fr - SIREN 851 551 481

## **Article 10 – RESPONSABILITE DE YOUCAR**

---

La responsabilité de YOUCAR est limitée aux dommages directs résultant de l'inexécution des SERVICES, ou de la mauvaise exécution des SERVICES.

L'indemnisation est limitée au PRIX des SERVICES effectivement payé à YOUCAR.

YOUCAR ne répond pas des fautes du VENDEUR, qu'elles soient de nature contractuelle ou délictuelle, et plus particulièrement des fautes constitutives de fraude commises par le VENDEUR.

Lorsque YOUCAR n'accomplit pas de mission d'expertise automobile, YOUCAR ne commet pas de faute en ne recherchant pas les défauts de conformité ou les vices affectant le VEHICULE, ni en ne vérifiant pas la véracité des documents communiqués par le VENDEUR.

## **Article 11 – PROPRIETE INTELLECTUELLE**

---

Le contenu du SITE est la propriété de YOUCAR et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, YOUCAR reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations et descriptions, rapports d'expertise, etc., réalisés en vue de l'accomplissement de la RECHERCHE PERSONNALISEE et la fourniture des PRESTATIONS OPTIONNELLES.

Tout utilisateur s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites photographies, présentations et descriptions, rapports d'expertise, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de YOUCAR qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

## **Article 12 – OBLIGATION GENERALE DE LOYAUTE ET DE BONNE FOI**

---

YOUCAR et les utilisateurs sont tenus de toujours se comporter les uns envers les autres comme des partenaires loyaux et de bonne foi.

Les utilisateurs certifient sur l'honneur l'exactitude des renseignements les concernant fournis à YOUCAR.

Afin de protéger les utilisateurs ainsi qu'elle-même contre toute utilisation frauduleuse de ses SERVICES, YOUCAR se réserve la faculté d'exiger d'un utilisateur, à tout moment de la relation, tout document de nature à garantir la sécurité juridique de l'opération à l'égard de l'ensemble des intervenants. YOUCAR peut ainsi exiger d'un utilisateur qu'il justifie notamment de son identité, de sa propriété d'un VEHICULE ou de la disponibilité des fonds mobilisés.

L'utilisateur est tenu de communiquer à YOUCAR, à première réquisition, les documents suivants sans que cette liste ne soit limitative :

- Pièce d'identité,
- Justificatif de domicile,
- Justificatif de propriété du VEHICULE,
- Justificatif d'assurance du VEHICULE,
- Relevé d'identité bancaire,
- Attestation d'un établissement bancaire justifiant de la disponibilité des fonds nécessaires à l'acquisition d'un VEHICULE et au règlement de tous frais y associés.

YOUCAR dispose de la faculté de résilier sa mission aux torts de l'utilisateur à défaut de production des éléments demandés.

### **Article 13 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

---

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandés à l'utilisateur sont nécessaires au traitement de sa commande, à la bonne exécution des opérations de vente et de fourniture de services, et à l'établissement des factures, notamment.

Ces données peuvent être communiquées aux partenaires de YOUCAR chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes, ainsi qu'au VENDEUR.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du SITE répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données.

Tout utilisateur dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur, d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition, de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé en effectuant une demande écrite et signée à YOUCAR, à l'adresse indiquée en article liminaire, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Aucune information personnelle de l'utilisateur n'est publiée à son insu, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers.

Seule l'hypothèse de la vente de l'entreprise de YOUCAR permettrait la transmission des dites informations à l'acquéreur, lequel serait à son tour tenu de la même obligation de conservation et de modification des données vis à vis de l'utilisateur.

L'utilisateur est tenu de son côté de respecter les dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, dont la violation est passible de sanctions pénales. Il doit notamment s'abstenir, s'agissant des informations nominatives auxquelles il accède, de toute collecte, toute utilisation détournée et, d'une manière générale, de tout acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes.

L'utilisateur, constatant qu'une violation au règlement général sur la protection des données personnelles aurait été commise, a la possibilité d'agir lui-même, ou de mandater une association ou un organisme mentionné au IV de l'article 43 ter de la loi informatique et liberté de 1978, afin d'obtenir contre le responsable de traitement ou sous-traitant, réparation devant une juridiction civile ou administrative ou devant la commission nationale de l'informatique et des libertés.

### **Article 14 – DROIT APPLICABLE - LANGUE**

---

De convention expresse entre les PARTIES, les contrats de SERVICES sont régis par le droit français.

Les SERVICES fournis par l'intermédiaire du SITE sont conformes à la réglementation en vigueur en France. La responsabilité de YOUCAR ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel le VEHICULE est vendu ou les SERVICES sont fournis, qu'il appartient au CLIENT, seul responsable du choix des SERVICES demandés, de vérifier.

Les présentes CGVU sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

## Article 15 - VALIDITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION

---

Toute modification de la législation ou de la réglementation en vigueur, ou toute décision d'un tribunal compétent invalidant une ou plusieurs clauses des présentes CGVU ne saurait affecter la validité des présentes CGVU dans leur ensemble. Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas l'utilisateur à méconnaître les présentes CGVU.

Toutes conditions non expressément traitées dans les présentes CGVU sont régies par le droit commun et les usages.

## Article 16 - LITIGES

---

### **16.1. Dispositions applicables aux utilisateurs consommateurs**

Tout utilisateur consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant à YOUCAR.

Les coordonnées du médiateur choisi par YOUCAR sont les suivantes :  
Conseil National des Professions de l'Automobile 50,  
Rue rouget de lisle  
92158 Suresnes cedex  
[www.mediateur-cnpa.fr](http://www.mediateur-cnpa.fr)

Etant précisé que la saisine du médiateur ne peut intervenir qu'après avoir tenté au préalable de résoudre le litige directement auprès de YOUCAR par une réclamation écrite.

### **16.2. Dispositions applicables aux utilisateurs commerçants**

A L'EGARD DES COMMERCANTS, TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRESENT CONTRAT POURRAIT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT SA VALIDITE, SON INTERPRETATION, SON EXECUTION, SA RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES, SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE (13000).